



13 août 2020

Rentrée scolaire 2020-21

Une reprise la plus normale possible dans le respect des normes sanitaires

L'ensemble des élèves, étudiants et apprentis reprendront le chemin de l'école à partir du 17 août. L'année scolaire débutera avec des classes complètes, selon les horaires ordinaires. Des plans de protection spécifiques à chaque degré seront appliqués afin d'offrir un enseignement de qualité dans le respect des normes sanitaires. Cette nouvelle année scolaire permet également de développer des projets innovants, notamment dans le domaine informatique.

La rentrée 2020-21 se déroulera dans un environnement scolaire aussi normal que possible, dans le respect des normes sanitaires : classes complètes, enseignement en présentiel, horaire ordinaire, respect des gestes barrières et règles d'hygiène. Des plans de protection spécifiques à chaque degré ont été établis. Les mesures de protection de l'école valaisanne comprennent le port du masque désormais obligatoire pour le personnel adulte dans les zones communes, soit les couloirs, les espaces de travail et les salles des maîtres. En classe par contre, les enseignants ne seront pas tenus de porter de masque durant les cours. Les élèves de la scolarité obligatoire ne doivent pas porter de masque. Les étudiants du secondaire II général et professionnel sont, quant à eux, tenus d'en porter en classe et dans tous les espaces communs.

Les défis de la rentrée scolaire 2020-2021 sont riches et multiples. Les nécessités de l'école à distance ont accéléré la mise en place d'outils numériques qui seront déployés de façon généralisée pour l'ensemble des écoles obligatoires et du secondaire II. Le Département de l'économie et de la formation (DEF) a développé un environnement numérique de travail dédié, construit autour de l'identité scolaire valaisanne, qui organise, selon les utilisateurs, l'accès aux différents outils de production, de communication et de collaboration (suite bureautique, messagerie professionnelle, espaces de stockage et de travail collaboratif, vidéo conférence ...). Cet environnement propose des outils modernes et adaptés aux défis d'une éducation numérique et saura répondre également à des besoins d'enseignement à distance généralisés, si la situation le nécessite. L'informatique est également renforcée au secondaire II général et devient une discipline obligatoire dès la 2^e année de collège.

Pour la scolarité obligatoire, valorisant l'expérience et les compétences acquises durant la période de confinement, les enseignants ont suivi des formations à distance permettant, entre autres, l'introduction de nouveaux moyens d'enseignement. En collaboration avec la Haute école pédagogique du Valais, des formations spécifiques seront offertes aux animateur·trice·s de disciplines, aux enseignants du cycle 1 (1H à 4H) et aux remplaçants ne disposant pas de l'entier de la formation pédagogique.

Concernant la mise en œuvre du programme modulaire "Médias et informatique" dans le cadre du Lehrplan 21, la formation continue des enseignants des cycles 1 et 2 a débuté et tous les enseignants auront terminé leur formation continue à la fin



de l'année scolaire 2020-21. Pour le cycle 3 et l'autorisation d'enseigner l'informatique, un CAS (Certificate of Advanced Studies) sera lancé par la HEP Valais en cours d'année scolaire et la formation continue de tous les enseignants de ce cycle pourra débuter. Le Valais romand adoptera ce modèle de formation continue qui a fait ses preuves.

L'école valaisanne continue le développement de ses infrastructures au secondaire II général avec notamment la construction d'un nouveau collège à Sion ou la rénovation du Lycée-Collège des Creusets et du Kollegium Spiritus Sanctus. Le processus de reconnaissance institutionnelle de la HEP, retardé par le COVID-19, doit également se poursuivre. Six lignes de vélobus seront ouvertes. Des initiations à la maîtrise du vélo et du matériel didactique seront en outre proposés aux écoles.

Le secondaire II professionnel a mis en place, dans le Valais romand, une structure de soutien pour les jeunes qui suivent les cours professionnels sans avoir de contrat avec une entreprise formatrice ou qui subissent une rupture de contrat durant leur formation. Une structure similaire existe déjà dans le Haut-Valais depuis de nombreuses années avec de très bons résultats. De nouveaux moyens d'apprentissage sont mis à disposition des apprentis avec l'installation de deux mini-usines 4.0 dans le Centre de formation en technologie industrielle (CFTI) de Chippis et l'Ecole professionnelle technique et des métiers (EPTM) à Sion. La rénovation des ateliers-école de l'Ecole professionnelle commerciale et artisanale (EPCA) de Sion se poursuit sur les deux prochaines années et sera achevée pour la rentrée scolaire de 2022. La construction d'un nouveau bâtiment sur le site de Viège de la Berufsfachschule Oberwallis (BFO) en remplacement du bâtiment B avance selon le planning prévu.

Au sein du secondaire II professionnel, une nouvelle impulsion sera donnée au bilinguisme avec une étroite collaboration entre le Bureau des échanges linguistiques (BEL) et des professeurs désignés dans les écoles professionnelles. Cinq programmes spécifiques durant et après l'apprentissage seront ainsi proposés.

Le DEF met ainsi tout en œuvre pour que cette année scolaire puisse se dérouler dans des conditions permettant un enseignement de qualité dans un environnement sécurisé et novateur.

Personne de contact

Christophe Darbellay, chef du Département de l'économie et de la formation, 027 606 40 00